

# Municipales 2026 - Propositions MLDD

L'association Maisons-Laffitte Développement Durable a été créée en 2010 dans le but de promouvoir les principes du développement durable et leur mise en œuvre : préservation de l'environnement, équité sociale, économie au service de l'homme et bonne gouvernance.

Nous estimons que **l'échelle de la commune est idéale pour mettre en œuvre un certain nombre de politiques durables.**

D'une part, la commune est **l'échelon administratif le plus proche de la population**, donc le plus susceptible de la consulter sur des décisions à prendre et d'emporter son adhésion. Il est d'autant plus important d'avoir cette adhésion qu'il s'agit le plus souvent d'accompagner ou de précéder des politiques publiques par des changements dans les mentalités et les habitudes de chacun processus souvent longs.

D'autre part, la commune a la charge d'un grand nombre de secteurs qui peuvent peser positivement ou négativement sur les émissions de gaz à effets de serre (GES) et sur la préservation de nos ressources.

**Cela n'est pas exclusif d'actions à l'échelon intercommunal, pour nous la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)**, qui peut être un échelon plus pertinent dans certains domaines, comme les transports en bus. De plus, la CASGBS a initié un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dont l'efficacité est directement liée à la participation active de la commune.

**Il nous tient à cœur que Maisons-Laffitte demeure une ville agréable**, toujours plus accueillante où chacun puisse s'épanouir non seulement dans une société conviviale et solidaire mais aussi dans une ville mieux adaptée aux exigences du changement climatique et pleinement engagée dans une démarche de sobriété environnementale.

Lors des élections municipales de 2014 et de 2020, nous avions soumis un questionnaire aux différentes listes en présence. La synthèse des réponses et des éléments de programme peut être consultée sur notre blog, [mldd.fr](http://mldd.fr).

Dans le cadre de la campagne pour les élections municipales de 2026, notre objectif est de soutenir la construction de solidarités locales en permettant à tous les habitants de mieux vivre et d'inviter la future équipe municipale à inscrire résolument la Ville dans un mouvement de transition vers une société durable et résiliente.

Pour cela, notre association a rédigé un certain nombre de propositions qui intègrent des actions de développement durable que nous souhaiterions voir mises en œuvre dans notre commune. **Nous avons organisé ces propositions selon 3 thèmes principaux** qui sont :

- **Démocratie et citoyenneté**
- **Climat et biodiversité**
- **Solidarités locales**

Nous demandons à chacune des listes de nous dire précisément quelles propositions elles prennent en compte dans leur programme et à quelle échéance elles prévoient de les mettre en œuvre. **L'ensemble des réponses des équipes candidates fera l'objet d'une comparaison synthétique que nous rendrons publique.**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>DEMOCRATIE ET CITOYENNETE.....</b>	<b>3</b>
1.1	FONCTIONNEMENT MUNICIPAL DEMOCRATIQUE .....	3
1.2	MOBILISATION ET IMPLICATION DE TOUS LES CITOYENS.....	3
1.3	GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES BUDGETAIRES.....	4
1.4	SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	5
1.5	ACCES A LA CULTURE POUR TOUS .....	5
1.6	SPORT POUR TOUS, SPORT RESPONSABLE .....	6
<b>2</b>	<b>CLIMAT ET BIODIVERSITE .....</b>	<b>8</b>
2.1	QUATRE PROJETS STRUCTURANTS .....	8
2.2	NATURE EN VILLE .....	8
2.3	LES DEPLACEMENTS EN VILLE .....	10
2.4	L'URBANISME DE LA VILLE .....	12
2.5	REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE .....	13
2.6	SANTE ET RISQUE SEVESO.....	15
<b>3</b>	<b>SOLIDARITES LOCALES.....</b>	<b>17</b>
3.1	UNE ACTION SOCIALE AMBITIEUSE .....	17
3.2	UN ACCES AU LOGEMENT POUR TOUS .....	18
3.3	ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	18
3.4	ACCESSIBILITE POUR TOUS .....	19
3.5	SECURITE ET LIEN SOCIAL.....	19
3.6	ACCES A LA SANTE .....	20

# 1 Démocratie et citoyenneté

## 1.1 Fonctionnement municipal démocratique

La gouvernance de la Ville est empreinte d'une grande verticalité descendante, sans débat public sur des options majeures pour l'avenir de la ville, et nombreux sont les signes que le conseil municipal ne fonctionne pas de manière optimale. **De manière générale, une interactivité accrue des élus avec les citoyens est attendue**, en particulier au travers de commissions extramunicipales. **Par ailleurs, le développement de la confiance des citoyens à l'égard des élus et l'apaisement des débats au sein des instances municipales** devraient être des volets majeurs d'une nouvelle gouvernance qui se veut exemplaire.

Les axes suivants devraient en être la base :

- a. **Développer activement la concertation des élus avec les citoyens**, avec notamment un budget participatif, un conseil citoyen, des comités d'usagers, des boîtes à idées numérique, des conseils de quartier dynamisés et écoutés, un véritable conseil intercommunal des jeunes...
- b. Impulser une **dynamique de collectivité responsable**, notamment en adhérant à des associations de villes aux objectifs similaires et en incitant les élus et les agents municipaux à suivre des formations adéquates.
- c. **Renforcer l'intercommunalité** et insuffler une réelle dynamique de mutualisation.
- d. **Mettre en place une gouvernance participative au travers de commissions et d'instances décisionnaires réformées** (transparence accrue sur les documents fondant les délibérations, comptes rendus fidèles des débats en conseil municipal, intégration des élus d'opposition dans les commissions et les instances décisionnaires...).
- e. **Développer la confiance à l'égard des élus et entre les élus grâce à diverses mesures concourant à une gouvernance exemplaire** (charte de déontologie et de neutralité, charte de bonne conduite des élus, règlement intérieur du conseil municipal réformé, souscription obligatoire de déclaration d'intérêts par chacun des membres du conseil municipal, publication annuelle des indemnités et remboursements effectués au bénéfice des élus...).

## 1.2 Mobilisation et implication de tous les citoyens

Au cours des mandats écoulés, la participation active des citoyens n'a pas été sollicitée. Le **développement de la concertation et de la consultation des citoyens**, notamment à l'occasion de décisions importantes du conseil municipal, devrait marquer le nouveau mandat. Dans quatre domaines en particulier :

1. **Inciter à la citoyenneté et changer le regard des habitants sur l'engagement local.** Il s'agit d'une action multiforme : instauration d'une réunion semestrielle de face-à-face des membres du conseil municipal avec des citoyens, initiation de temps collectifs d'information, de débats et de réflexion pour prendre du recul sur des sujets de fond ou des choix de long terme, sessions de formation organisées afin de disposer progressivement d'un vivier de citoyens volontaires susceptibles de contribuer aux projets, recours à des concertations ou des consultations publiques destinées à mesurer précisément les attentes et à évaluer les conséquences de choix engageant la commune sur

- des investissements lourds (même en l'absence d'obligation de procédure de type enquête publique), proposition d'actions de type service civique dans les services de la Ville...
2. **Encourager résolument la vie associative** : en instaurant un conseil local de la vie associative permettant un dialogue entre les associations et la municipalité, fondé notamment une charte des relations entre la Ville et les associations, en créant une Maison des Associations située dans les mêmes locaux qu'une Maison du Développement Durable, en adoptant des critères de transparence pour l'attribution des subventions aux associations et en allégeant les procédures de subvention tout en contractualisant rigoureusement les subventions les plus importantes avec contrats d'objectifs.
  3. **Organiser des animations citoyennes et fédératrices** : sur toute l'année, y compris l'été, il s'agit de programmer sur toute la ville des événements et des fêtes à destination de tous les publics en faisant appel aux associations et au bénévolat pour la préparation et le bon déroulement de l'événement et de veiller à les organiser de façon éco-responsable.
  4. **Rendre les jumelages plus utiles** en développant dans les villes jumelées et avec l'aide des services de la ville, des stages et des séjours (vacances, jobs d'été) et en instaurant un jumelage avec une extra-européenne afin d'élargir le potentiel d'échanges culturels, techniques à destination des jeunes et des adultes.

### 1.3 Gestion Responsable des Ressources Budgétaires

Jusqu'à présent, les décisions concernant les projets, petits et grands, sont le plus souvent prises de façon confidentielle, sans information préalable des habitants et même de certains élus, aucune politique d'évaluation n'étant mise en œuvre. Au cours la nouvelle mandature, des principes simples devraient être observés :

- a. **S'appuyer systématiquement sur des audits et des évaluations** pour pouvoir prendre les décisions de manière rationnelle et transparente.
- b. **Éviter les dépenses publiques à fonds perdus** : en reconSIDéRANT la relance d'« une activité de courses hippiques structurellement déficitaire » (la charge annuelle estimée par la mairie de ML pour conserver ls courses de France Galop en tant que société locale de course se situerait entre 1,5 et 2 millions d'euros /an ; l'opération du Rond Sévigné n'est toujours pas achevée), faire baisser substantiellement les amendes pour retard de construction de logements sociaux, reconSIDéRER la vente du terrain du parking du marché ainsi que la construction puis l'exploitation du parking souterrain prévues dans des conditions économiques très défavorables aux intérêts de la Ville et des commerçants du marché.
- c. **Optimiser l'exploitation des installations municipales** (écoles, installations sportives, salles municipales...) pour une utilisation par différents publics toute la semaine et toute l'année.
- d. **Revoir entièrement la communication municipale** : en élargissant son contenu informationnel (en particulier, en diffusant davantage les analyses, études et évaluations financées sur le budget municipal), en multipliant les canaux empruntés (sans nouveaux panneaux publicitaires qui défigurent la ville), en ouvrant ces derniers à tous les acteurs locaux (associations, entreprises, communauté d'agglomération...) et en diminuant le coût et l'impact environnemental du bulletin municipal.
- e. **Organiser les réceptions de la mairie de façon responsable**, c'est-à-dire évidemment économe mais aussi en faisant appel à des fournisseurs locaux et en privilégiant les offres les plus intéressantes d'un point de vue social et environnemental.

## 1.4 Sensibilisation à la Biodiversité et au Développement Durable

### Constat

Actuellement, **il existe peu de démarches incitatives au respect de l'environnement à destination du grand public**. Mis à part les journées « récupération – recyclage » et Journées du DD, la Ville compte sur le dynamisme des bénévoles des associations.

### Actions

La commune a entrepris un **Atlas de la Biodiversité Communale**. Nous nous attendons à ce qu'à partir de l'inventaire établi, un diagnostic partagé et spatialisé des enjeux de biodiversité sur le territoire de Maisons-Laffitte soit réalisé et qu'enfin soit établi un plan d'actions visant à préserver et intégrer la biodiversité dans la politique de la Ville.

Le plan d'actions résultant de l'ABC devrait comporter des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité pour toutes les catégories de Mansonniens. Ces actions seront réalisées tous les ans et leur efficacité et intérêt revus régulièrement.

1. **Amplifier l'éducation au développement durable** qui est prévue dans les programmes scolaires en favorisant une synergie entre enseignants, services municipaux et associations. Par exemple en proposant un jeu de piste sur la réduction des déchets aux classes primaires ou en mettant en place des jardins potagers dans les écoles.
2. **Sensibiliser adultes et scolaires** - en maternelle et en primaire - **à la biodiversité** et à l'agriculture par des sorties ou des animations en partenariat avec l'ONF, les agriculteurs et maraîchers locaux, les associations... Deux exemples parmi d'autres : préférer les classes vertes et les classes de mer aux classes de neige et créer un jardin partagé auquel tout public et toutes générations pourraient prendre part.
3. **Créer un tiers-lieu facilitant la synergie de différents acteurs locaux** à l'image du Quai des possibles de Saint Germain-en-Laye, avec la participation des services de la ville, des associations, de la communauté d'agglomération, du conseil municipal des jeunes, des entreprises locales, des habitants volontaires. Ce tiers-lieu aura vocation à accueillir des animations ponctuelles et des activités pérennes, des formations pour adultes, un Repair'Café, un service de prêt de matériel mis en commun à destination des habitants et des entreprises en devenir.

## 1.5 Accès à la Culture pour Tous

### Constat

**La politique culturelle ne touche pas tous les publics** non seulement parce que les tarifs ne sont pas adaptés, mais aussi parce que la programmation et la communication ne permettent pas de s'adresser à tous les publics. Établir une meilleure complémentarité avec les villes voisines serait au bénéfice réciproque de tous les habitants concernés.

### Actions

1. **Permettre l'accès à la culture pour tous les enfants** : d'une part, travailler en étroite collaboration avec les écoles et les centres de loisirs pour que tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, aient accès à la culture : théâtre, musique, arts plastiques, etc. Et d'autre part, **instaurer des tarifs au quotient familial** au conservatoire et pour les activités culturelles.
2. **Permettre l'accès du conservatoire de musique aux adultes.** Actuellement, il n'y a pas assez de places pour les adultes.
3. **Développer une offre culturelle pour les plus modestes en journée** qui soient financièrement accessibles.
4. **S'interroger sur les buts et les moyens alloués au label Ville Impériale** : quel public est visé ? Quel budget y consacrer raisonnablement ?
5. **Intégrer l'office de tourisme dans le dispositif intercommunal** pour construire des synergies et optimiser ses coûts, ce qui permettrait de revoir ses tarifs et les rendre moins prohibitifs. Veiller à son articulation avec la politique culturelle de la ville
6. **Étoffer l'offre de l'espace « Action Jeunesse »** par des activités culturelles toute l'année (musique, cinéma, arts graphiques, etc.), prévention et santé, soutien scolaire, stages de formation, qu'il soit un lieu de rencontres vraies !
7. **Bibliothèque, des améliorations à apporter :**
  - Mettre les **bibliothèques en réseau sur la communauté d'agglomération** pour permettre les prêts interbibliothèques.
  - Accroître les domaines d'actions de la bibliothèque pour en faire une médiathèque adaptée aux techniques et aux usages d'aujourd'hui.
  - Actualiser et étendre le fonds documentaire.
  - Agrandir les locaux pour ménager des espaces de rencontre et de travail équipés de matériel informatique.
  - L'équiper d'une banque de prêt permettant de libérer le personnel pour élargir les horaires.
  - Envisager la gratuité pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

De manière générale, **travailler les synergies intercommunales** (acteurs publics et associatifs) : communication, tarification, artistes en résidence, représentations et performances artistiques sur plusieurs communes.

## 1.6 Sport pour tous, sport responsable

### Constat

La politique sportive ne se donne pas d'objectifs en termes de sport-santé et elle est insuffisamment accessible à tous.

### Actions

1. **Rendre l'offre plus accessible à tous :**
  - L'École des Sports, offre proposée par la Ville aux enfants de 3 à 12 ans est appréciable, mais sa capacité d'accueil insuffisante.
  - De même que pour les activités culturelles, instaurer des tarifs au quotient familial – en particulier pour la piscine - et des tarifs plus accessibles pour tous les sports.
2. **Orienter les objectifs des associations vers le sport santé :**
  - Ouvrir à tous les publics (genre, âge, CSP).

- Organiser des animations, ponctuelles ou régulières, à destination des publics qui pratiquent peu, en proposant des activités adaptées.
- Travailler en coopération avec les professionnels de santé.

### 3. Gérer les terrains de sport de façon durable :

- Faire un audit des terrains de sport extérieurs et prévoir le remplacement de leur revêtement s'il n'offre pas toutes les garanties sanitaires.
- Veiller à planter des espèces locales qui supportent la sécheresse ou méditerranéennes, des haies pour accueillir la biodiversité.
- Contrôler la consommation d'énergie, réduire la production de déchets.

## 2 Climat et biodiversité

### 2.1 Quatre projets structurants

Quatre projets structurants concentrent aujourd’hui de fortes interrogations :

1. **Le parking du marché.** Le projet initial de transformation du parking du marché a suscité une forte opposition citoyenne. Le projet révisé n'est aujourd'hui plus engagé, en raison du contexte économique et de la baisse de l'activité immobilière. Cette situation crée une opportunité pour redessiner l'avenir de cette parcelle d'environ 4.000 m<sup>2</sup>.
2. **L'OAP1 St Germain / rue du Mal Foch.** La partie de l'OAP1 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui retient toute notre attention est située entre les n<sup>o</sup>s 34 et 40bis de l'avenue de Saint-Germain et les n<sup>o</sup>s 21 et 23 de la rue du Maréchal Foch. 8.000 m<sup>2</sup> sont concernés. Une grande partie des terrains a été acquise ou est en cours d'acquisition par la Ville ou par l'EPFIF (Établissement Foncier d'Île de France).  
Alors qu'il s'agit d'un vaste projet public, les seules informations connues à ce jour et mentionnées dans le PLU actuel, font état sur cette zone d'un « programme mixte alliant activités, logements et équipements ». Aujourd'hui cette partie de l'OAP1 est constituée d'espaces verts pour plus de 40%. Le site constitue une continuité écologique entre les jardins privés, la Seine, la forêt et le Parc et représente un véritable îlot de fraîcheur pour le quartier.
3. **La place du Maréchal Juin** est aujourd'hui presque entièrement minéralisée. C'est un espace peu attractif pour les mousquetaires. Lors des épisodes de canicule, elle devient un îlot de chaleur rendant sa traversée pénible et l'utilisation de l'aire de jeux d'enfants impossible.
4. **L'hippodrome constitue l'un des derniers grands espaces végétalisés de la ville** (72 ha). La Ville a racheté le site pour 6,15 M€. Après plusieurs années d'inactivité, la piste a été rénovée pour environ 3,2 M€, sans concertation publique préalable. Le projet de relance des courses hippiques implique également la création et le fonctionnement d'une nouvelle société de courses, avec un coût annuel estimé à environ 2 M€.  
La Chambre régionale des comptes a publié des observations critiques quant à la pertinence de ces choix financiers. Dans ce contexte, la population s'interroge sur le devenir écologique du site, son accessibilité, sa gouvernance et son coût réel pour les finances communales.

### 2.2 Nature en Ville

#### Constat

Plusieurs épisodes de fortes chaleurs ont mis en évidence la vulnérabilité particulière du centre-ville, liée à :

- L'augmentation des constructions et donc des surfaces minéralisées,
- La destruction concomitante de surfaces végétalisées,
- La disparition progressive d'arbres matures (plus de 30 ans).

Deux associations locales ont mené un **recensement des arbres publics côté ville**, qui fait apparaître un écart important avec les chiffres publiés par la municipalité (environ 550 arbres recensés contre 4 300 annoncés dans la communication municipale sur une superficie de 200 ha). Soit **une densité des arbres publics en ville de moins de 3 arbres par hectare !**

Les arbres privés compensent en partie ce déficit, mais pour combien de temps encore, au vu de leur abattage rapide : **entre 2020 et 2025, environ 130 grands arbres privés ont disparu dans la partie ville**, du fait notamment d'opérations immobilières presque entièrement minéralisées.

De toute évidence, le PLU actuel ne protège pas suffisamment les arbres privés :

- Un arbre abattu sans autorisation ne donne lieu à aucune sanction ;
- Aucune protection différenciée n'existe pour les arbres matures ou remarquables.
- Dans les faits, les arbres abattus ne sont pas compensés comme ils devraient l'être.

## Actions

### 1. La protection des espaces végétalisés publics en ville est de grande importance

- **La coulée verte des berges du petit bras de Seine** est une autre zone végétalisée importante, d'environ 4 ha. Les berges nécessiteraient un entretien actif ou une consolidation car régulièrement des arbres du bord de l'eau se trouvent déracinés.
- **L'entretien du cimetière**, depuis la suppression de l'utilisation des herbicides, est devenu difficile. Son réaménagement serait l'occasion de le paysager et d'en faire un lieu privilégié d'accueil de la biodiversité.
- **Les talus de la ligne SNCF** où les végétaux poussent naturellement pourraient être un réservoir de biodiversité et faire partie de la trame verte, si l'entretien était fait de manière différenciée. Actuellement, tel que l'entretien est pratiqué, soit une mise à blanc tous les 3-4 ans, il favorise les espèces invasives (ailantes en particulier) qui prennent le dessus sur les végétaux indigènes.
- Avec moins de 3 arbres publics /ha en ville et la formation d'îlots de chaleur, comme on l'a souligné pour la place du Mal Juin, il est urgent de **trouver des emplacements où replanter des arbres ou créer des espaces végétalisés** dans notre espace public.
- En centre-ville, **créer des lieux végétalisés et arborés** où trouver de la fraîcheur : des squares, des aires de jeux pour enfants, des placettes où l'on peut s'asseoir de manière conviviale.
- Selon les résultats des recensements effectués grâce à l'ABC, on découvrira peut-être sur notre territoire un espace riche d'une biodiversité exceptionnelle, à protéger. Pour offrir une protection importante, la Ville pourrait engager une recherche de label. Nos voisins mesnilois ont lancé cette démarche pour les 14 ha de prairie qui vont du petit bras de Seine au petit bois du Clos de la Salle. L'ensemble de la prairie, répertorié comme zone humide présentant des espèces faunistiques et floristiques remarquables est aujourd'hui labelisé « Réserve Naturelle ». Cette classification protège la parcelle de toute destination qui pourrait nuire à la biodiversité.

### 2. Protection des arbres privés et PLU

- Pour protéger les arbres, il est indispensable de les connaître et donc de procéder à un **inventaire des arbres** (de plus de 12 cm de diamètre) **sur la totalité de la commune**.
- **Une réécriture du PLU est inévitable** dans les 2 années à venir. Ceci représente une véritable opportunité pour protéger notre ville de la minéralisation excessive et de l'abattage des arbres.
- En mars 2023, la ville s'est dotée d'une Charte de l'Arbre. Son rôle actuel est un guide de bonnes pratiques de sensibilisation, sans aucune contrainte. Pour devenir efficace, **la charte de l'arbre doit être intégrée au PLU**.
- Pour lutter efficacement contre l'abattage illégal des arbres, une sanction financière doit être fixée sous forme d'un **barème de l'arbre** (le CAUE77 en met un à disposition des communes).

- C'est lors de la construction d'immeubles que les arbres et le végétal sont le moins respectés. Pour que les constructeurs s'engagent à respecter les règles du PLU, leur faire signer une charte promoteurs est un des moyens.
- Une attention toute particulière doit être portée aux arbres privés qui sont en bordure de rue. Sans être des arbres publics, ils offrent aux passants leur fraîcheur, et filtrent l'air de la rue. Autant que possible, il faut leur apporter une protection spécifique.
- Nos rues sont très étroites en général et plus les constructions sont hautes, plus la rue est étroite et sombre. Pour y remédier, il faut **demander un recul de la limite de construction**. En laissant un espace libre entre le trottoir et le mur d'un immeuble, cela permet de végétaliser et d'adoucir la minéralité du lieu.
- Enfin, **le contrôle en début de chantier et a posteriori du respect du permis de construire est capital pour la bonne exécution des limites du permis**. Un renforcement de ces contrôles s'impose.

### 3. Économie d'eau et gestion des eaux pluviales

- D'une part, avec la baisse de pluviométrie qui touche nos territoires, **les économies d'eau deviennent indispensables**. Par exemple, inciter la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie et pour les constructions nouvelles, intégrer un dispositif de collecte des eaux de pluie pour leur utilisation dans la maison.
- D'autre part, tous les moyens doivent être déployés pour **rendre à la terre les eaux pluviales** : désimperméabiliser les parkings, les cours d'école, réduire les surfaces carrelées, le retour des eaux pluviales des toitures dans le sol, etc. Tous ces moyens ont l'avantage par ailleurs de renouveler notre ressource en eau et d'éviter les inondations, ces changements passent par des incitations, mais aussi des règles plus contraignantes du PLU.

## 2.3 Les déplacements en ville

### Constat

Aujourd'hui, les déplacements à vélo et à pied, les transports en commun, sans oublier ceux des personnes fragiles, des parents avec poussettes... méritent d'être améliorés.

### Actions

#### 1. Le service de bus

- Reprendre l'étude réalisée par la CASGBS. Celle-ci montrait que Maisons-Laffitte se classait dernière de l'agglomération et que de nombreuses zones de la ville ne sont pas du tout ou mal desservies et la compléter par une enquête auprès des Mansonniers pour identifier les vrais besoins. Cette étude devrait aboutir à **revoir les circuits de bus** : itinéraires et horaires ; à organiser un transport à la demande pour les zones où la desserte est insuffisante (par exemple dans le Parc en journée) et à prévoir des navettes : par exemple du Parc vers le marché le mercredi et le samedi matin.
- Plus généralement, nos élus devraient être **force de proposition auprès de la CASGBS et auprès d'IDF Mobilités** pour porter les besoins des mansonniers en termes de transports routiers ou ferrés.
- Chaque arrêt de bus doit être muni d'un abribus et d'un banc. Déplacer les arrêts de bus mal placés (par exemple rue du Gros-Murger : trottoir de 50 cm de large).
- **Le pôle gare.** Impliquer la population mansonnienne dans le projet du pôle gare, où la sécurité des différents déplacements est un enjeu majeur.

## 2. Le trafic routier

- **Limiter la vitesse à 30 km/h sur toute la commune**, y compris sur la départementale. Aménager les rues de façon à apaiser la circulation et faire respecter cette limitation de vitesse.
- **Développer le co-voiturage**. Pour pouvoir pratiquer le covoiturage en toute sécurité, il faudrait réserver des places de parking et poser des arceaux à vélo à côté de ces places. Reprendre et développer, à la lumière des expériences existantes, l'idée des points-stop : auto-stop local et en toute sécurité, complémentaire des autres modes de déplacement.
- Faire la promotion des voitures partagées et augmenter la flotte et le nombre de stations en fonction de l'augmentation de leur usage.
- **Réduire le trafic de camions**. Instaurer des plages horaires à trafic réglementé comme le dimanche sans camion avenue de Longueil, Plus généralement, étudier les différents dispositifs permettant de réduire le trafic de transit des plus de 3,5 tonnes.
- **Le développement des voitures électriques**. Des bornes de recharge électrique ont été installées sur la voie publique. La loi d'orientation de mobilités du 24 décembre 2019 crée l'obligation d'une borne pour les 20 premières places de parking, puis une borne supplémentaire toutes les 20 places. Compléter le dispositif où il est insuffisant, en centre-ville par exemple.

## 3. L'aménagement de nos rues

- Rendre nos rues plus agréables, c'est **favoriser les déplacements à pied, faciliter les déplacements des handicapés, des personnes âgées et des parents d'enfants en bas âge**. Des améliorations peuvent être trouvées grâce à des plantations de végétaux ou bien en reconSIDérant le stationnement ; ou en aménageant la largeur, la planéité et l'encombrement des trottoirs. Ce sujet devrait être traité avec la contribution des riverains et des usagers.
- **Modifier le PLU (Cf Urbanisme) pour interdire les constructions au ras des trottoirs**, avec l'avantage de se laisser la possibilité d'élargir les trottoirs.
- Participer activement aux différents événements nationaux : journée sans voiture, Parking Day, Mai à vélo, semaines à l'école, au travail ou au sport sans mon auto.

## 4. Les déplacements des piétons et cyclistes

- **Élaborer un plan de déplacement sur l'ensemble de la ville** permettant aux cyclistes et aux piétons de tous âges, valides ou non, de se déplacer de façon sécurisée et préservant la tranquillité des quartiers, en particulier en évitant la traversée des quartiers résidentiels par des usagers en transit. Consulter la population et utiliser la dernière enquête Baromètre des villes marchables.
- **Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la priorité aux plus vulnérables**, les évolutions du code de la route, les équipements de sécurité des cyclistes, la mise en place des double-sens cyclables.
- **Ouvrir ou rouvrir des passages piétons et cyclistes** pour leur permettre d'emprunter des raccourcis.
- **Installer une signalétique** : plans, panneaux, indiquant les points d'intérêt et les temps de trajet à pied ou à vélo. Impliquer le camping international et l'office du tourisme dans cette information, à destination en l'occurrence des visiteurs.
- Répondre positivement à la proposition de la CASGBS de vélos en location courte durée. Implanter une station au camping international.
- **Ajouter des arceaux à vélo** non seulement en centre-ville mais aussi disséminés dans toute la ville en observant les usages. Inciter les résidences à proposer des arceaux pour les visiteurs et à construire de nouveaux garages à vélo fermés si nécessaire.
- **Participer activement au prochain plan vélo de la CASGBS** (déplacements intra- et intercommunaux) et réaliser un nouveau plan vélo communal répondant aux

préoccupations majeures des cyclistes tel qu'exprimé dans l'enquête Baromètre Vélo de 2025 (priorités : axes principaux et pont de la 2ème DB en collaboration avec le département).

## 5. Les jeunes et les déplacements vers les écoles

- Soutenir les associations de parents d'élèves souhaitant **organiser des pedibus et des vélo-bus**, avec l'aide d'associations expérimentées, de la police et de bénévoles.
- Pour accroître la sécurité des enfants dans la rue, recenser et **aménager les zones dangereuses sur les trajets des élèves**.
- **Mettre en place le SRAV (Savoir Rouler à Vélo)** selon le programme national lancé en 2019, pour permettre aux enfants et adolescents de se déplacer en sécurité et en autonomie, que ce soit pour leurs études ou pour leurs loisirs.
- Organiser des événements de type Rue aux Enfants permettant de proposer l'expérimentation de nouvelles pratiques de l'espace public.

## 2.4 L'urbanisme de la ville

### Constat

**Les constructions permises par les règles d'urbanisme font perdre son identité à Maisons-Laffitte et sa qualité de vie.** De plus, la dimension développement durable n'est pas toujours très présente dans l'aménagement urbain comme dans les constructions privées et publiques.

Les constructions réalisées en centre-ville les années passées ont conduit à :

- De nombreuses maisons et leur jardin sont remplacées par des immeubles construits au ras du trottoir, occultant leurs espaces verts situés à l'intérieur des résidences et assombrissant en conséquence les rues étroites du centre-ville.
- Souvent une perte d'unité architecturale des rues avec de nouveaux immeubles sans caractère.

### Actions

#### 1. Améliorer les règles et pratiques d'architecture et de construction

- **Travailler sur le patrimoine et l'histoire locale** pour que les projets s'insèrent dans notre culture locale, au lieu de laisser se réaliser des projets sans âme et uniformes, inadéquats par rapport au contexte du quartier (ex : l'architecture de la Résidence pour étudiants et jeunes salariés dans le quartier Saint Nicolas qui évoque les zones d'activités).
- La densification de la ville est préférable à de nouvelles zones urbaines en rase campagne et à l'extension en périphérie des agglomérations. Il est possible de densifier raisonnablement et de façon harmonieuse en respectant la culture locale. **Le Plan Local d'Urbanisme doit être révisé pour définir les règles d'une densification raisonnable et harmonieuse** prenant en compte les spécificités de chaque quartier de la commune.
- **Améliorer l'isolation des bâtiments publics et privés** existants avec des matériaux vertueux. Utiliser les leviers réglementaires (permis de construire, aides municipales, ...) et créer des exemples vertueux avec le traitement des bâtiments municipaux.
- Inciter les concepteurs de projets immobiliers publics et privés à prendre en compte les recommandations et expertises et aides disponibles pour des bâtis plus sobres en énergie et construits avec des matériaux vertueux, disponibles auprès d'organismes

publics tels l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), l'Espace conseil France Rénov', ou d'associations reconnues telles Energies Solidaires.

- Proposer des permanences d'information au public sur le territoire de la commune.

## 2. Gérer l'aménagement de la ville pour en faire une ville durable au plan climatique

- Recenser et protéger les arbres remarquables par les règles d'urbanisme.
- **Lutter contre les îlots de chaleur** : revégétaliser les parties communes qui s'y prêtent (cours d'école, parking, parties de trottoirs, dégagements...) et utiliser le pouvoir rafraîchissant de l'eau (fontaines, brumisateurs, miroir d'eau sur une place).
- **Ouvrir au public les cours végétalisées des écoles** du centre-ville en cas de forte chaleur.
- Construire des kiosques et autres lieux abrités qui pourront être investis de façon organisée (concerts) ou non (haltes pour promeneurs, lieux de rencontre).
- **Désimperméabiliser la voirie et les parkings** partout où cela est possible. Le bitume des grands parkings du marché, du POBS, de la piscine devrait être remplacé par un revêtement perméable et anti-chaleur (l'eau de pluie s'infiltra, la lumière solaire chauffe moins le sol).
- **Implanter des points d'eau potable** dans l'espace public (par exemple place du Mal Juin, île de la Commune, berges de Seine, square Malesherbes, terrains sportifs Desaix)

## 3. Logement

- **Appliquer la loi en termes de logements sociaux** en utilisant tous les types de leviers : adaptation du PLU pour les constructions neuves, comme pour les rénovations ; construction de petits logements dans les dents creuses ; hébergement d'étudiants et de jeunes travailleurs chez des personnes âgées.

## 2.5 Réduire l'empreinte carbone de la ville

### Constat

A notre connaissance, **aucune mesure d'empreinte carbone n'a été faite sur la commune**. Un audit externe à la Ville permettrait de combler ce manque, de hiérarchiser les problèmes et de mesurer les évolutions dans le temps. Toute mesure de progrès est encourageante.

### Actions

#### 1. Une politique municipale ambitieuse

Notre municipalité a des atouts énergétiques insuffisamment exploités :

- L'eau distribuée à Maisons-Laffitte est extraite à 700 m de profondeur, de ce fait, quand elle sort du pompage, sa température est d'environ 27°. La réalisation d'**une étude sur l'intérêt de l'utilisation de la géothermie** serait la première étape permettant d'établir les éléments concrets sur lesquels un projet ambitieux pourrait être construit.
- **Et pourquoi ne pas faire de la méthanisation** ? L'ensemble de la filière équestre de ML produit environ 15.000 T de fumier chaque année. Ce fumier aujourd'hui ne trouve pas de débouché, les champignonnières des environs ayant fermé les unes après les autres. Ce fumier équin, mélangé à d'autres déchets (déchets de restauration, huiles, déchets verts, ...) peut produire du biométhane. NaTran accepte désormais l'injection des gaz renouvelables sur son réseau de transport de gaz, il accompagne

aussi le développement des filières innovantes de production de gaz renouvelable. Le développement de cette économie circulaire aurait beaucoup d'avantages : utilisation de déchets dont la destruction est actuellement couteuse et polluante, pour produire une énergie qui contribue à notre indépendance énergétique. Quant aux déchets ultimes : il s'agit d'un digestat utilisable en agriculture.

- Et la production d'électricité grâce à des panneaux solaires ? Les nombreux bâtiments communaux et les logements sociaux peuvent offrir des opportunités. La réalisation d'une étude serait la première étape permettant d'établir les éléments concrets sur lesquels un projet ambitieux pourrait être construit. Un objectif, d'autant plus intéressant, qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement sur nos concitoyens.

## 2. Miser sur l'exemplarité de la gestion municipale

- La ville, avec ses quelques 500 emplois équivalant temps plein, est le premier employeur de la ville. **Un audit sur son empreinte carbone s'impose.** Sans présumer du résultat de l'audit, il devrait en découler un certain nombre de changements pour les agents territoriaux dans leurs comportements, achats, déplacements, etc. Pour être acceptés, ces changements devront être expliqués, accompagnés et encouragés.
- Par ailleurs, la ville est un gros acheteur de prestations. Pour répondre au souci de développement durable, **les appels d'offre doivent inclure des clauses privilégiant la proximité, la qualité et la durabilité.**
- La ville est propriétaire une 50aine de bâtiments dont les plus importants sont les écoles, les bâtiments administratifs et sportifs. Un audit thermique ou en tout cas une mise à jour d'un audit pour l'ensemble des bâtiments municipaux s'impose. Un audit qui chiffre les économies attendues, permet de donner des priorités aux efforts à fournir en chiffrant le retour sur investissement.
- L'éclairage public est, dans tous les cas, un gros poste de consommation d'électricité. Une étude peut être menée pour savoir par quel moyen continuer à la diminuer : intensité lumineuse, éclairage à la demande ou détection de présence après une certaine heure ...
- L'éclairage public a pour autre inconvénient de perturber la faune et la flore. Un aménagement des plages d'éclairage de certaines zones est souhaitable.

## 3. Encourager les transformations de pratiques des habitants

Une évolution du comportement quotidien des Mansonniers devrait être encouragée. Ceci permettrait de diminuer la consommation d'énergie et le volume des déchets.

- Production et consommation d'énergie :
  - **Continuer à faire connaître les dispositifs de soutien existants** (subventions, formations) et les instances telles que le Point-info Énergie de l'ADEME (Énergies Solidaires) qui sont une source de renseignements. Encourager financièrement les initiatives privées visant à rendre les bâtiments moins énergivores pour les ménages les plus modestes.
  - Encourager des concours tels que celui de « Défi énergie » ou lancer un défi « au boulot à vélo ! »
  - **Proposer des projets de production d'énergie locale**, par exemple collectifs citoyens co-financés partiellement par les habitants ou, pour les filières les plus adaptées, en coopération avec des organismes tels que Énergie Partagée.
- Réduction des déchets
  - **Informier le public, y compris les enfants, sur le volume des déchets collectés et leurs différents traitements.** Encourager toutes les initiatives visant à diminuer le volume de déchets de tous types, telles que l'installation d'un poulailler pour manger les restes ou encore d'un lombri-composteur.

- Augmenter le budget de réduction des déchets de la CASGBS.
- Déchets végétaux : accompagner et encourager la distribution de composteurs individuels ou collectifs par la CASGBS. Informer les propriétaires de jardin de l'intérêt de garder le végétal sur place pour nourrir le sol. Trouver des endroits où la place est suffisante pour installer des composteurs collectifs (au cimetière par exemple). **Aller progressivement vers une interdiction des déchets végétaux dans les ordures ménagères.**
- Mettre en application **la réduction et le compostage des déchets alimentaires publics et privés des gros producteurs** : cantines, restauration. Les cantines peuvent être un lieu d'éducation : quand les écoliers prennent l'habitude de trier leurs déchets à la fin du repas et quand on installe une « table à troc » où les petites faims peuvent y placer leurs mets non consommés (yaourts, fruits...) à disposition des plus gros appétits.
- **Disposer sur l'espace public des conteneurs de déchets** enterrés dans tous les quartiers et pour chaque type de déchets. Cela accompagnera la baisse du volume de déchets, limitera le nombre de conteneurs individuels, permettra une optimisation des collectes et contribuera à la libération des trottoirs pour les piétons.
- Souffleuses
 

**Les souffleuses sont une nuisance importante** (bruit et de pollution de l'air), de plus elles abîment le sol : elles tuent la vie du sol (tous les petits insectes qui y vivent, les vers de terre, mais aussi les bactéries qui font la richesse du sol).

  - Inciter les particuliers à **ramasser les feuilles de leur jardin avec un râteau**.
  - Demander le **respect des horaires de tranquillité** lorsqu'une souffleuse est utilisée.
  - Faire en sorte que **les employés municipaux n'utilisent les souffleuses que sur les sols artificialisés**, pas dans les parcs et espaces verts.

## 2.6 Santé et risque Seveso

### Constat

La mairie s'implique trop peu sur plusieurs sujets importants qui impactent la santé des Mansonniens ou qui peuvent leur faire courir un risque :

- La gestion du risque Seveso seuil haut de l'Usine de retraitement des eaux usées Seine Aval (SIAAP).
- La réduction des nuisances sonores : les passages des avions, la circulation routière.

### Actions

#### 1. La gestion du risque industriel SIAAP Seveso seuil haut

Ce risque industriel est réel. Il se réalise malheureusement trop régulièrement.

Le sceau du silence est mis sur les problèmes de fiabilité et de sécurité du SIAAP. Très peu d'information précise sur les causes et les conséquences en termes de pollution est fournie à propos des accidents. Le SIAAP ne réalise pas régulièrement d'exercice de sécurité.

La prochaine équipe municipale doit exercer une pression sur le SIAAP via la Préfecture, la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) pour :

- Introduire des représentants des collectivités et communes directement impactées dans les instances de gouvernance du SIAAP.
- Obtenir un plan de prévention et un contrôle étroit du fonctionnement de l'usine Seine Aval, des mesures de protection bien gérées, un processus d'alerte.
- Obtenir une évaluation indépendante de contrôle du SIAAP disponible pour les citoyens.
- Communiquer efficacement et régulièrement sur le risque.
- **Réaliser de façon efficace et régulière des exercices de simulation et de confinement** impliquant la population des écoles, des EHPAD et des particuliers.

## 2. Les nuisances sonores

- Pour le routier, une **diminution de la vitesse et restriction de la circulation des camions à certaines heures**.
- Pour les avions : participer aux associations de défense des riverains de Roissy. **Veiller à ce les restrictions de survol soient respectées** (horaires, routes aériennes, hauteur de survol, type d'avions).

### 3 Solidarités locales

#### 3.1 Une action sociale ambitieuse

##### Constat

La politique sociale de la ville manque d'ambition et d'une véritable mobilisation du fait d'une connaissance imparfaite de la structure socio-économique de la population. De manière générale, plusieurs types de population de Maisons-Laffitte peuvent bénéficier d'un soutien. Le CCAS en est un élément clé qui n'est pas suffisamment connu.

Il est à noter qu'il n'existe pas de grilles tarifaires modulées selon les ressources et la composition des ménages dans de nombreux domaines.

##### Actions

1. **Disposer d'une connaissance fine de la population** pour connaître sa structure et son évolution par tranche d'âge, espérance de vie, catégorie socioprofessionnelle, statut d'occupation de logement, taille des ménages, quartier...

Pour ce faire **une actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux** (ABS) permettrait de repérer les facteurs d'exclusion et de renoncement aux droits, et d'orienter les politiques sociales en fonction des besoins identifiés.

S'emparer de la problématique qui couvre tous les milieux et tous les contextes sociaux, à savoir celle de la violence intrafamiliale et institutionnelle de toute nature auprès des enfants, des adolescents, des femmes et des minorités, en renforçant la capacité d'écoute et de recueil de la parole de ces personnes, en lien avec les polices nationale et municipale ainsi qu'avec une association partenaire pour un accompagnement des intéressés.

2. **Communiquer très largement sur le rôle et les missions du CCAS** : développer et moderniser ses moyens de communication, mettre en ligne les documents relatifs à ses activités (CR des CA, programme d'actions, budget et réalisations).
3. **Amplifier le rôle du CCAS via un budget plus largement doté au regard de :**
  - **L'accès aux droits** : Chaque commune, d'autant plus si elle est favorisée, doit prendre sa part, notamment grâce à la domiciliation des personnes sans domicile de secours, des demandeurs d'asile et migrants pour qu'ils puissent ensuite accéder à leurs droits depuis leur commune de résidence.
  - **L'accès à la santé** : Envisager la création d'un centre de santé municipal pour tous les âges de la vie. Identifier les refus de soins de la part des professionnels de santé de ville pour les bénéficiaires de la CMU et les renoncements à une couverture complémentaire.
  - **L'accès au numérique pour tous** : Faciliter et soutenir les apprentissages et l'utilisation courante, notamment et en priorité pour toutes les démarches administratives.

## 3.2 Un accès au logement pour tous

### Constat

Le déficit majeur de logements sociaux conduit à l'imputation sur le budget communal d'une amende de l'ordre de 800.000 € chaque année, avec perte du droit de préemption, voire d'autres droits en lien avec l'arrêté de carence.

Quelques chiffres intéressants tirés du rapport de la Cour des Comptes de 2024 à propos du logement social :

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de logements locatifs sociaux	11,99%	11,95%	11,86%	12,17%	13,21%

En 2022, le taux de logements locatifs sociaux est seulement de 13,2 %. Il y a une légère amélioration récente, mais elle ne permet pas d'atteindre les 25% demandés par la loi SRU pour 2025. L'absence de logements sociaux présente une difficulté majeure pour les jeunes, Mansonniens ou non, ainsi que pour les travailleurs à faibles revenus travaillant sur place (par exemple en EHPAD) qui ne peuvent rester ou s'installer à Maisons-Laffitte.

### Actions

Une politique volontariste d'accès à des logements à prix abordable et à des logements sociaux est à mettre en place.

1. **Accès au logement social** : élaborer un programme de rattrapage des objectifs fixés par la loi pour ne plus grever le budget communal.
2. **Accès au logement à prix abordable** : promouvoir différentes formules de location avec des propriétaires privés et/ou par l'intermédiaire d'associations agréées en mobilisant les dispositifs existants, par exemple logements intergénérationnels.

## 3.3 Économie sociale et solidaire

### Constat

Il existe un fort déficit en faveur d'une économie sociale, solidaire et responsable, ainsi qu'un manque de propositions d'emplois de proximité pour des personnes éloignées de l'emploi ordinaire.

### Actions

1. **Faciliter les implantations d'entreprises sociales et solidaires** dans divers domaines (action sociale, services à la personne, culture...) en favorisant leur hébergement via une pépinière municipale d'entreprises tertiaires. Soutenir financièrement les initiatives qui procurent des emplois d'insertion.
2. **Développer la consommation responsable** : soutien aux acheteurs du commerce équitable, du réemploi, des circuits courts : réservation d'une part des achats de la commune, information et publicité.
3. Créer les conditions d'installation et de fonctionnement actif d'une ressourcerie, d'une recyclerie et d'un **Repair-café** associatifs.
4. **Créer un tiers-lieu** accessible aux demandeurs d'emploi et aux porteurs de projets, par exemple à l'image du Quai des possibles à Saint Germain-en-Laye.

## 3.4 Accessibilité pour tous

### Constat

La législation/réglementation sur l'accessibilité est appliquée de façon inégale et incomplète : il y a nécessité d'assurer l'accessibilité à tous les citoyens dans les établissements publics, l'espace public, ... dans des conditions de confort et de sécurité équitables.

### Actions

1. Actualiser la situation au regard de la loi des accès handicapés sur toute la ville et compléter la mise en accessibilité.
2. Débarrasser l'espace public de tous les obstacles inutiles ou mal situés (mobilier urbain, poubelles, poteaux ...).
3. **Installer des bancs** de façon à mailler finement le territoire de la commune : cela permettra aux personnes à mobilité réduite de toutes catégories (personnes handicapées, âgées, malades...) de sortir de chez elles et d'avoir une vie sociale, et cela favorisera également la rencontre et la convivialité entre les habitants.
4. Réserver des places de parking aux handicapés sur tout le territoire de la commune, en respectant le taux prévu par la loi sur l'espace public. Les concevoir de façon qu'il y ait une continuité avec le trottoir.
5. **Améliorer l'accessibilité de la voirie** : largeur des trottoirs, dévers, maintenance des ascenseurs place du marché. L'élargissement des trottoirs sera réalisé en priorité dans les secteurs dangereux et où ceux-ci sont le plus étroits (exemples : rue du Gros-Murger dans sa portion en double-sens, rue des Plantes), puis au fur et à mesure des travaux de réfection.
6. **Maintenir le bon état des trottoirs** afin de permettre une déambulation sans risque, ceci par l'action des riverains et de la commune.

## 3.5 Sécurité et lien social

### Constat

La politique municipale de sécurité est essentiellement axée sur la sanction des infractions. Cette politique mériterait d'être étendue à de nouveaux moyens tels que la prévention et le développement des liens sociaux et de solidarité.

### Actions

1. **Augmenter la convivialité, les relations sociales et rompre l'isolement** pour mieux connaître ses voisins et prendre soin d'eux. Revoir ou remplacer le dispositif « voisins vigilants » pour qu'il soit aussi un outil de cohésion sociale et de solidarité, et non seulement de dénonciation des comportements considérés comme socialement déviants.
2. Mesurer l'efficacité du dispositif de vidéosurveillance (ratio coût/résultat)
3. Remettre en cause l'armement des policiers municipaux : celui-ci doit être réservé à quelques personnes très expérimentées.
4. **Revoir les missions de la police municipale**, qui doit être affectée en premier lieu à la sécurité des personnes. Exemple : affecter en nombre suffisant et de façon permanente les policiers municipaux aux écoles et aux endroits où la circulation est importante aux heures de pointe du matin et du soir.

5. Demander à la police nationale d'effectuer **davantage de contrôles de vitesse, verbaliser les comportements dangereux**, les feux ou stops grillés, les infractions mettant en danger la vie d'autrui.
6. Mener des campagnes d'information et de sensibilisation à destination de tous les usagers de l'espace public : automobilistes, cyclistes, utilisateurs de trottinette, piétons, cavaliers, de façon que **les règles de partage de l'espace public soient respectées par tous**.

### 3.6 Accès à la santé

#### Constat

Maisons-Laffitte fait face à un déficit de l'offre de soin dans plusieurs domaines.

En 2022, la ville a exprimé son intérêt sur la question du maintien d'un bon niveau de santé de la population tout au long des âges de la vie en lançant un projet de création d'un pôle de santé pluridisciplinaire sur la place du parking du marché. Ce pôle de santé aurait deux orientations : soin de ville de premier recours et pôle de consultation de médecins spécialistes (généralistes, kiné, infirmières, orthophonistes, sage-femmes, podologues, ostéopathes).

Depuis l'acceptation du permis de construire fin 2022 ce projet a l'air au point mort : les travaux n'ont pas commencé et la mairie ne communique aucune information.

#### Actions

1. Actualiser annuellement l'état des lieux réalisé par l'ARS en 2018-2020 à propos de l'offre soins existante, et donc des manques constatés de professionnels de la santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers). Anticiper en conséquence les besoins pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels.
2. **Favoriser l'installation de médecins en secteur 1**, sans dépassement d'honoraires, ainsi que leur accès pour tous les assurés sociaux y compris détenteurs de la CMU, éventuellement dans un pôle municipal de santé.
3. **Permettre l'accès aux soins ambulatoires de proximité** en soutenant l'installation et le regroupement de professionnels de santé en maison pluridisciplinaire de santé.
4. Organiser des animations en ciblant tous les publics de façon à faire adopter une alimentation plus saine et d'origine plus locale. (Cf thème Climat et Biodiversité).
5. **Installer des toilettes publiques gratuites** sur tout le territoire et plus particulièrement près de la gare. Rénover les toilettes publiques situées derrière la bibliothèque.
6. **Développer le sport santé** : voir Sport dans 'Démocratie et Citoyenneté'.